

LE PRÉFET **DONNE RAISON** À LA FILPAC CGT

A Tarascon, la situation dans la papeterie pourrait prêter à rire si la réalité n'était pas aussi catastrophique. La préfecture a pris un arrêté qui donne raison aux salariés et, au passage, reconnaît la vigilance et le sérieux de la CGT. Résultat : le mandataire judiciaire ne pourra pas faire ce qu'il veut. Pas tant que le site ne sera pas entièrement sécurisé, comme l'exige la Filpac-CGT.

Vendredi dernier, pour le dernier jour de travail des salariés, le préfet avait envoyé deux cars de CRS. Non pas pour former une haie d'honneur et saluer les années de labeur passées dans cette usine. Non. Les CRS devaient déloger les derniers salariés qui souhaitaient simplement arrêter la papeterie dans les meilleures conditions de sécurité. La veille, une entreprise dégotée par Alix Brenac, le mandataire judiciaire, devait prendre en charge la maintenance et la sécurité du site. « *Il s'agit de mettre à l'arrêt partiellement des unités qui tournent sur ce site pour éviter et limiter les risques* », avait-il expliqué à l'AFP. Pour rappel, plus de 11 000 m³ de produits sont stockés sur place. Et une usine comme celle de

Tarascon ne s'arrête pas d'une simple pression sur un interrupteur. Mais le mandataire judiciaire, lui, veut aller vite et balaie les alertes syndicales.

Sauf que la Dreal mène une inspection. Le constat tombe : la Filpac CGT avait raison d'alerter sur les risques et les intervenants choisis par le mandataire ne semblent manifestement pas maîtriser suffisamment la situation. Changement de programme : les CRS regagnent leur caserne. Le soir même, vers 22 h 30, le préfet prend un arrêté obligeant la réembauche des salariés : « *Le liquidateur est mis en demeure d'assurer la surveillance du site et le maintien des dispositifs de sécurité (...) et comprenant a minima l'équipe de sécurité en place sous les ordres de Monsieur Szymorek ainsi que l'équipe proposée par la CGT. Les salariés seront réembauchés pour un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de trois jours dans les mêmes conditions que celles qui prévalaient à la date du 28 août* ».

Ce nouvel épisode illustre une nouvelle fois la manière dont ce dossier est géré : aller vite, fermer le site et boucler la liquidation. L'emploi, le territoire, l'environnement et même la sécurité semblent passer après. Une seule urgence paraît compter : en finir au plus vite. Est-ce aussi cette logique, d'abord financière, qui a conduit à écarter tous les dossiers de reprise ? Une chose est certaine : il reste des règles, des obligations et des lois. Toute l'impatience d'un mandataire judiciaire ne suffira pas à les abolir. •

Ce nouvel épisode illustre une nouvelle fois la manière dont ce dossier est géré : aller vite, fermer le site et boucler la liquidation.